

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_010 - ADMINISTRATION GENERALE PISCINE DE PLEIN AIR DE CHAROLLES - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE GESTION

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est vu mettre à disposition par la ville la piscine de plein air.

Par délibération en date du 6 mars 2021, la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé de confier la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'investissement de l'équipement nautique de plein air de Charolles (71120) à ladite commune.

Un avenant n°1 à la convention de gestion a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 avril 2023 pour que la gestion de la caisse et de l'entretien soit assuré par le personnel de la Communauté de Communes.

Un agent communal assurait une partie des missions techniques liées au fonctionnement saisonnier de la piscine de Charolles. Ce dernier faisant prochainement valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire de modifier la répartition des missions assurées par la commune et par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes assurera à l'avenir en sus de ce qui est déjà prévu :

- L'entretien des espaces verts (tonte des pelouses et taille des haies)
- L'analyse des eaux de baignade et le réglage des appareils de traitement de l'eau).

Il vous est donc proposé l'avenant n°2 joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant approbation de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-018 en date du 6 mars 2021 portant approbation d'une convention de gestion avec la commune de Charolles,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-030 en date du 4 avril 2023 portant approbation d'un avenant n°1 à la convention précitée,

Considérant qu'une communauté de communes peut confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais a confié la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'investissement de l'équipement nautique de plein air de Charolles à ladite commune,

Considérant la nécessité de formaliser un avenant n°2 à la convention,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant le projet d'avenant n°2 joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 08 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de gestion de la piscine de plein air de Charolles avec ladite commune tel qu'il est joint en annexe,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais